

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique organisée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais, sur le projet d'aménagement foncier intercommunal des communes d'Havrincourt, Hermies, Beaumetz-les-Cambrai, Lebuquière, Vélou, Morchies, Lagnicourt-Marcel, Beugny et Doignies avec extensions sur les communes d'Haplincourt, Bertincourt, Trescault, Quéant, Flesquières, Pronville, Boursies, Vaulx-Vraulcourt, Inchy-En-Artois et Noreuil pour une durée d'un mois, du 19 septembre 2017 au 19 octobre 2017 inclus.

ARTICLE 2 :

Madame Claudie COLLOT, attachée de Préfecture, retraitée, demeurant à DAINVILLE (62000) a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier y compris l'étude d'aménagement incluant un état initial environnemental ainsi qu'un registre d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de MORCHIES pendant un mois, du 19 septembre 2017 au 19 octobre 2017 inclus, et pourront être consultés aux jours et horaires suivants :

- les lundis de 9h00 à 12h00
- les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- les vendredis de 15h30 à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le site <http://www.pasdecals.fr> / l'Institution / Actualités) et sur un poste informatique dans les locaux du Département du Pas-de-Calais - Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire - Bâtiment F - rue de la Paix - 62018 ARRAS du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (permanence les mardis et jeudis de 13 h à 14 h).

Des agents du Service Aménagement Foncier et Boisement du Conseil départemental se tiendront à disposition du public en Mairie de MORCHIES pour tout renseignement utile :

- le mardi 19 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 20 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 26 septembre 2017 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 29 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 4 octobre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 6 octobre 2017 9h00 à 12h00,
- le jeudi 12 octobre 2017 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame Claudie COLLOT, commissaire enquêteur, Mairie de MORCHIES, Rue Principale 62124 MORCHIES ou les transmettre par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : amenagement.foncier.CSNE3@pasdecals.fr

Les propositions de la commission pourront également être consultées dans les mairies des communes d'Havrincourt, Hermies, Beaumetz-les-Cambrai, Lebucquière, Vélou, Morchies, Lagnicourt-Marcel, Beugny, Doignies, Haplincourt, Bertincourt, Trescault, Quéant, Flesquières, Pronville, Boursies, Vaulx-Vraulcourt, Inchy-En-Artois et Noreuil aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies concernées.

ARTICLE 4 :

Madame le commissaire enquêteur recueillera les observations du public en Mairie de MORCHIES :

- les mardi 17 octobre 2017, mercredi 18 octobre 2017 et jeudi 19 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Celui-ci, après examen des observations consignées ou annexées au registre, transmettra le dossier avec son rapport, comportant un avis motivé, au Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 6 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le premier jour de l'enquête et rappelé avant le 8ème jour de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-après :

- « La Voix du Nord »
- « Le Syndicat Agricole »

Cet avis d'ouverture de l'enquête fera également l'objet d'une publication sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais (<http://www.pasdecalais.fr> / l'Institution / Actualités).

Une publicité par voie d'affiches ou de tout autre procédé s'effectuera dans les communes d'Havrincourt, Hermies, Beaumetz-les-Cambrai, Lebucquière, Vélou, Morchies, Lagnicourt-Marcel, Beugny, Doignies, Haplincourt, Bertincourt, Trescault, Quéant, Flesquières, Pronville, Boursies, Vaulx-Vraulcourt, Inchy-En-Artois et Noreuil.

ARTICLE 7 :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Monsieur le Préfet du Nord, et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

ARTICLE 8 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter à l'Hôtel du Département du Pas-de-Calais (Service Aménagement Foncier et du Boisement) ou en mairies d'Havrincourt, Hermies, Beaumetz-les-Cambrai, Lebucquière, Vélou, Morchies, Lagnicourt-Marcel, Beugny, Doignies, Haplincourt, Bertincourt, Trescault, Quéant, Flesquières, Pronville, Boursies, Vaulx-Vraulcourt, Inchy-En-Artois et Noreuil, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture des Mairies.

ARTICLE 9 :

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur Pierre CANU Chef du Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement du Conseil départemental du Pas-de-Calais – Hôtel du Département – Ruc Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 9 – Tél : 03.21.21.90.01 direnv.secretariat@pasdecalais.fr.

ARTICLE 10 :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement du Conseil départemental du Pas-de-Calais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 11

Au terme de l'enquête publique, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et après avoir recueilli l'avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, puis celui des communes concernées, le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais ordonnera l'opération d'aménagement foncier et en fixera le périmètre.

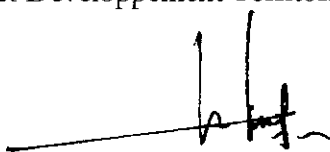
ARTICLE 12 :

Des copies du présent arrêté seront adressées :

- à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- à Monsieur le Préfet du Nord,
- à Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord
- à Madame le commissaire enquêteur,
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
- à Mesdames, Messieurs les Maires des communes d'Havrincourt, Hermies, Beaumetz-les-Cambrai, Lebuquière, Vélou, Morchies, Lagnicourt-Marcel, Beugny, Doignies, Haplincourt, Bertincourt, Trescault, Quéant, Flesquières, Pronville, Boursies, Vaulx-Vraulcourt, Inchy-En-Artois et Noreuil.

Fait à ARRAS le **13 JUIN 2017**

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur du Pôle Aménagement
et Développement Territorial,



Jean-Luc DEHUYSSER